

Image not found or type unknown



Divorce et placements d'argent

Par **Jean**, le **12/04/2009** à **20:35**

Bonjour,

J'envisage d'entamer une procédure de divorce.

Cependant, je ne connais pas tous les placements d'argent ainsi que les actions en bourse qui ont été effectués par ma femme.

Lors du divorce prononcé, l'avocat serait-il autorisé à découvrir et à prendre en compte tout l'argent placé même si ma femme refuse de nous le révéler?

Merci de votre soutien.

Jean.